



## **Possibilités de qualification pour les psychologues forensiques : nouvelle réglementation des certificats en psychologie forensique de la SSPF à partir du 01.04.2026**

Il y a 15 ans, le Tribunal fédéral – se référant à l’ordonnance édictée par le Tribunal supérieur du canton de Zurich relative aux expertises en procédure pénale – a établi qu’il était interdit aux psychologues non médecins d’établir des expertises pénales dans la procédure de jugement. Le titre de spécialisation en psychologie légale continuait certes d’inclure la thématique de l’expertise dans son programme de formation continue, mais son obtention ne permettait pas d’exercer dans ce domaine. Par la suite, diverses initiatives de politique professionnelle ont été entreprises afin de permettre à des psychologues qualifiés d’accéder (à nouveau) à la réalisation d’expertises sous leur propre responsabilité :

- Des étapes importantes ont été la mise en place d’un CAS commun en expertise destiné aux psychiatres et aux psychologues à l’Université de Lucerne. Ce CAS est désormais proposé par l’Université de Bâle et a déjà été organisé à plusieurs reprises.
- Une autre étape clé a été l’intégration, en 2020, des psychologues exerçant en forensique au sein de la Société suisse de psychiatrie forensique (SSPF), sous forme de section « Psychologie forensique », avec pour objectif d’aligner les critères de formation et de qualité des psychologues forensiques sur ceux de leurs collègues médecins, afin de pouvoir être reconnus comme prestataires équivalents.
- Une publication consensuelle, sous la direction de Thierry Urwyler, a ensuite été publiée. Dans celle-ci, tant le comité de la SSPF que celui de la SSPL ont considéré que la formation d’expert basée sur le CAS était équivalente et ont estimé qu’il convenait d’autoriser les psychologues à exercer en tant qu’experts. Toutefois, cela sous réserve qu’ils disposent, en plus de la qualification forensique, d’une formation thérapeutique achevée (Urwyler et al. 2024; <https://sui-generis.ch/article/view/sg.256/4550>).

En concertation avec les comités de la SSPL et de la SSPF, le comité de la section Psychologie forensique de la SSPF a initié en 2025 une révision du curriculum pour l’obtention des quatre certificats en psychologie forensique.

Ces efforts diversifiés portent déjà leurs premiers fruits : le Conseil d’État du canton de Zurich a récemment décidé qu’à partir de juin 2026, les psychothérapeutes disposant d’une spécialisation forensique attestée pourront à nouveau être autorisés à exercer en tant qu’experts conformément à la PPGV. Il existe ainsi un espoir légitime que d’autres cantons suivent cette évolution.

### **Nouveaux curricula pour les psychologues :**

En concertation avec la Société suisse de psychologie légale (SSPL), la formation continue en psychologie forensique pour adultes sera désormais étroitement liée aux offres de la SSPF. Le curriculum adopté par la SSPF le 02.12.2025 et entrant en vigueur le 01.04.2026 permet l’obtention de certificats dans quatre domaines de spécialisation :

1. « Expertise en droit pénal »,
2. « Psychothérapie préventive des délits »,
3. « Expertise en droit civil »,



#### 4. « Expertise de crédibilité ».

Dans un souci d'harmonisation accrue avec les qualifications en psychiatrie forensique, l'obtention d'un certificat ne requiert désormais plus le titre de spécialisation en psychologie légale, mais la reconnaissance fédérale en tant que psychothérapeute, en plus des autres qualifications de base existantes. L'obtention et le maintien des certificats requièrent l'adhésion à la SSFP et à la SSPL.

#### **Dispositions transitoires :**

Une période transitoire s'étendant du 1er avril 2026 au 31 mars 2028 est prévue. Durant cette période, une évaluation sur dossier sera effectuée et les examens oral et écrit seront supprimés.

Le curriculum actualisé est disponible sur le site internet (<https://www.swissforensic.ch/forensische-psychologie/weiterbildung>). Un formulaire de demande y est également accessible, permettant de vérifier si les conditions formelles définies dans le curriculum pour l'obtention d'un certificat sont remplies.

Le jeudi 16 avril 2026 à 16h00 aura lieu un événement en ligne au cours duquel le comité de la section Psychologie de la SSPF présentera les changements récents et répondra aux questions. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

Lien vers l'événement :

#### **Microsoft Teams-Besprechung**

**Teilnehmen:** <https://teams.microsoft.com/meet/3617011406078?p=3OvF0sAIWjLPmvwGFv>

Besprechungs-ID: 361 701 140 607 8

Passcode: gF3xo2Sm

---

[Benötigen Sie Hilfe?](#) | [Systemreferenz](#)

#### **Per Telefon einwählen**

[+41 43 210 57 93, 877 284 70#](tel:+4143210579387728470) Schweiz, Zürich

[Suchen einer lokalen Rufnummer](#)

Telefonkonferenz-ID: 877 284 70#

Für Organisatoren: [Besprechungsoptionen](#) | [Zurücksetzen der Einwahl-PIN](#)

---